

## 29% de la population a déjà été affectée par des actes de violence au cours des 5 dernières années

La violence est certainement l'un des sujets les plus sensibles dans les sociétés modernes. Pendant longtemps, les victimes sont restées plus ou moins invisibles dans les discours publics sur la violence. En droit pénal, dans les statistiques de la police et de la justice et en criminologie classique, l'auteur (préssumé) du délit est souvent le principal centre d'intérêt. Depuis plusieurs décennies, l'attention se porte de plus en plus sur l'individu en tant que victime de la criminalité. Ce Regards analyse la victimation en matière de violence sexuelle, physique et psychologique au Luxembourg. Il s'appuie pour cela sur les résultats de la vague actuelle de l'enquête sur la sécurité conduite par le STATEC en 2019/2020. Il en ressort que 29% de la population a été touchée par la violence au cours des 5 dernières années. Le nombre de personnes déclarant avoir subi des violences a augmenté de presque un tiers par rapport à la dernière enquête de 2013. En plus des tendances historiques, les facteurs de risque individuels, notamment l'âge, sont évoqués.

### Près de la moitié de la population a déjà subi des violences psychologiques au cours de sa vie

En 2019/2020, environ un résident sur deux déclare avoir été exposé à des violences psychologiques au cours de sa vie, ce qui signifie concrètement qu'une personne sur deux déclare avoir été victime d'actes comme :

- le « stalking », c'est-à-dire l'observation et la poursuite insistante par une autre personne ;
- le harcèlement moral ou sexuel dans différents contextes (dans la rue, au travail, à l'école, en famille) ;
- l'emprise relationnelle dans le couple (p. ex. le contrôle des allées et venues et des interactions sociales du partenaire).

Ces cinq dernières années, un quart de la population déclare avoir subi au moins une de ces formes d'agression psychologiques.

Au cours de la même période, la violence physique a concerné plus d'une personne sur dix. Celle-ci se réfère à toutes sortes d'attaques physiques, comme par exemple des coups ou d'autres formes similaires d'agression physique, des brûlures ou des coupures ou des menaces avec une arme.

Les actes de violence sexuelle, qui ont touché près de 6% de la population au cours des 5 dernières années, comprennent les viols et les tentatives de viols, les attouchements non consentis et les comportements exhibitionnistes.

**TABEAU 1 : PRÈS D'UNE PERSONNE SUR TROIS A DÉJÀ ÉTÉ AGRESSÉE PHYSIQUEMENT AU COURS DE SA VIE, ET UN PEU MOINS D'UNE PERSONNE SUR SIX A ÉTÉ AGRESSÉE SEXUELLEMENT**

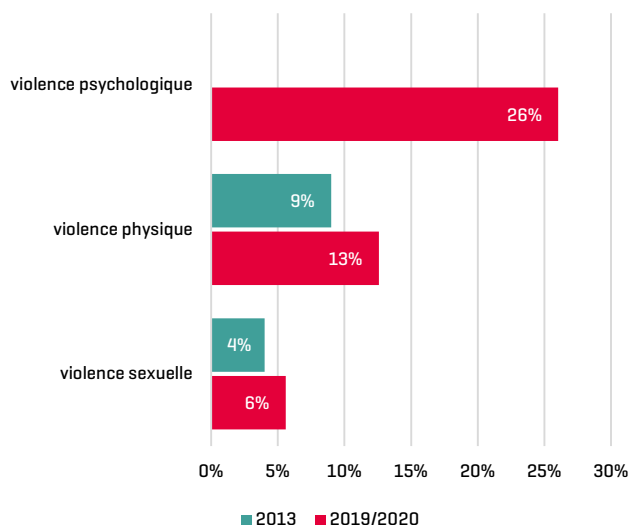
|                        | 12 derniers mois | 5 dernières années | vie entière |
|------------------------|------------------|--------------------|-------------|
| Violence psychologique | 14,5%            | 26,0%              | 47,9%       |
| Violence physique      | 4,7%             | 12,6%              | 32,2%       |
| Violence sexuelle      | 2,3%             | 5,6%               | 17,0%       |

Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violence au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, des 5 dernières années et de leur vie entière. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

### Plus de violence dans la société ou plutôt une libération de la parole des victimes ?

En comparant les résultats actuels dans les domaines de la violence sexuelle et de la violence physique avec ceux de la dernière enquête sur la sécurité du STATEC, qui remonte à 2013, on constate que la proportion de personnes touchées par ces types de violences a augmenté [cf. graphique 1].

**GRAPHIQUE 1 : PAR RAPPORT À 2013, 50 % DE PERSONNES EN PLUS DÉCLARENT EN 2019/2020 AVOIR ÉTÉ AGRESSÉES PHYSIQUEMENT AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.**



Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violence au cours des 5 dernières années, comparaison 2013 et 2019/2020 ; en 2013, la violence psychologique était limitée au harcèlement moral. En raison de l'expansion conceptuelle du terme, les données ne peuvent être comparées que dans une mesure limitée et ne sont donc pas présentées ici. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

Ce résultat pourrait traduire une augmentation de la violence dans la société. En effet, il ne faut pas exclure que les discours contemporains autour de la violence sexuelle [p. ex. autour du mouvement #metoo] aient dans une certaine mesure libéré la parole sur ce sujet. La violence en général, et la violence sexuelle en particulier, sont reconnues et nommées comme telles.

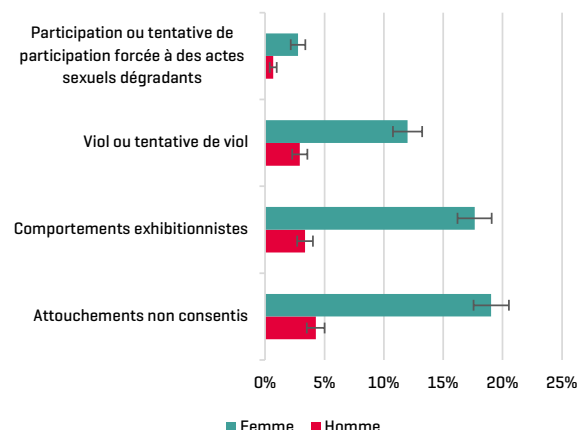
## Une femme sur dix a déjà subi des formes graves de violence sexuelle dans sa vie

12 % des femmes ont déjà subi des formes graves de violence sexuelle au cours de leur vie, c'est à dire un viol ou une tentative de viol, contre seulement 3% des hommes. Conformément aux recommandations de la Convention d'Istanbul<sup>1</sup>, l'étude du STATEC s'est basée sur une définition du viol comme un rapport sexuel non consenti.

1 La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, plus connue sous le nom de Convention d'Istanbul, est un traité international du Conseil de l'Europe visant à lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la violence conjugale et familiale. Conseil de l'Europe (2011) : Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Istanbul <https://rm.coe.int/1680084840> [08.11.2021]

2 Avec un coefficient de corrélation de 0.2 pour chaque type de violence, le coefficient V de Cramer, peut prendre des valeurs comprises entre 0 s'il n'y a aucune corrélation et 1 si la corrélation est parfaite.

**GRAPHIQUE 2 : PRÈS D'UNE FEMME SUR CINQ A DÉJÀ SUBI DES ATTOUCHEMENTS NON CONSENTIS AU COURS DE SA VIE**

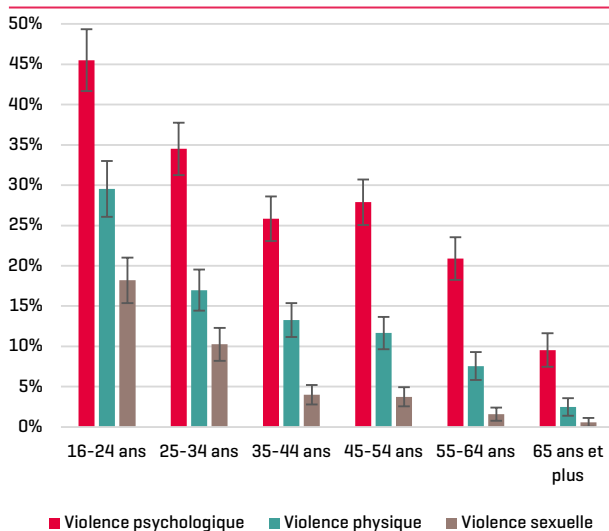


Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violence sexuelle au cours de la vie [intervalle de confiance à 95%]. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

## Les plus jeunes sont les plus exposés à la violence

Le risque d'avoir été victime de violences diminue significativement avec l'âge de la personne : que ce soit les violences physiques, psychologiques et sexuelles, les plus jeunes sont largement plus touchés que les plus âgés. Parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans, près d'un jeune sur trois a subi une agression physique au cours des cinq dernières années, et presque un jeune sur deux a subi du harcèlement moral ou sexuel ou une autre forme de violence psychologique. Pour toutes les formes de violence, la relation entre l'âge et la victimisation est statistiquement significative<sup>2</sup>.

**GRAPHIQUE 3 : AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, LES JEUNES ONT PLUS SOUVENT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE QUE TOUTES LES AUTRES CLASSES D'ÂGE**



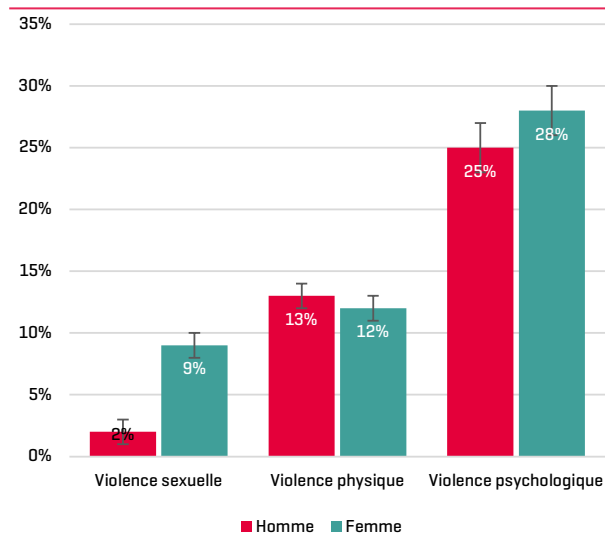
Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violence sexuelle au cours de la vie [intervalle de confiance à 95%]. Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

## Autant d'hommes que de femmes sont victimes de violences physiques

Les femmes et les hommes semblent être touchés à peu près dans les mêmes proportions par la violence physique : 12 % des femmes et 13 % des hommes ont été agressés physiquement au moins une fois au cours des cinq dernières années<sup>3</sup>. Toutefois la littérature semble indiquer que, dans le domaine des crimes violents, le comptage des victimes peut entraîner des biais car une même personne peut avoir été agressée plus d'une fois. Alors que les femmes sont plus souvent attaquées dans leur entourage personnel et donc exposées à un risque plus élevé de répétition d'un même crime, les hommes sont plus souvent agressés par des inconnus. Cela signifie que les taux de victimisation présentés ici pourraient masquer des différences entre les genres<sup>4</sup>. Cette question sera analysée dans une autre publication.

Toujours en ce qui concerne la proportion de victimes, les femmes sont plus fréquemment touchées par la violence psychologique, comme par exemple le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel, même si la corrélation entre le genre et la violence psychologique reste très faible (avec un V de Cramer de 0.04).

**GRAPHIQUE 4 : SI L'ON CONSIDÈRE LA PROPORTION DE VICTIMES, LES FEMMES SONT PLUS TOUCHÉES PAR LA VIOLENCE SEXUELLE ET PSYCHOLOGIQUE QUE LES HOMMES**



Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violences au cours des 5 dernières années précédant l'enquête, en 2019/2020, selon le genre (intervalle de confiance à 95%). Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

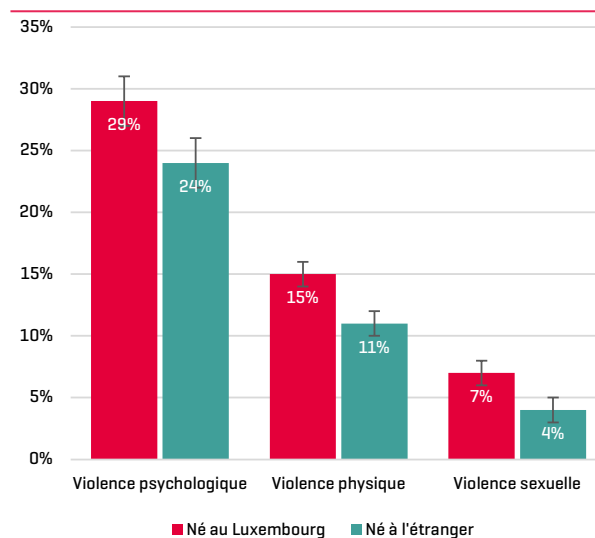
<sup>3</sup> Une corrélation entre le sexe et la victimisation dans le domaine de la violence physique ne peut pas être démontrée, la mesure de corrélation, V de Cramer, n'est pas significative.

<sup>4</sup> Cf. Walby, S., Towers, J. and Francis, B. [2014]: 'Mainstreaming domestic and gender-based violence into sociology and the criminology of violence', The Sociological Review, 62 [S2]: 187-214

## Les personnes nées au Luxembourg se déclarent plus souvent exposées à la violence

Pour les trois formes de violence étudiées, on remarque que les personnes nées au Luxembourg sont plus souvent touchées que les immigrants. Les corrélations entre le pays de naissance de la personne et les différentes formes de victimisation sont statistiquement significatives<sup>5</sup>. Pour pouvoir nommer et communiquer des expériences de violence en tant que telles, il faut un climat social qui permette de tels discours. Une partie des répondants pourrait provenir de sociétés où ce n'est pas [encore] le cas. Ou, pour le dire autrement, une plus grande victimisation est aussi le signe d'une perception plus sensible de la violence. Dans des analyses ultérieures, nous examinerons s'il existe des différences culturelles dans la perception et l'acceptation de la violence.

**GRAPHIQUE 5 : PRÈS D'UN TIERS DES PERSONNES NÉES AU LUXEMBOURG DÉCLARENT AVOIR SUBI DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES**



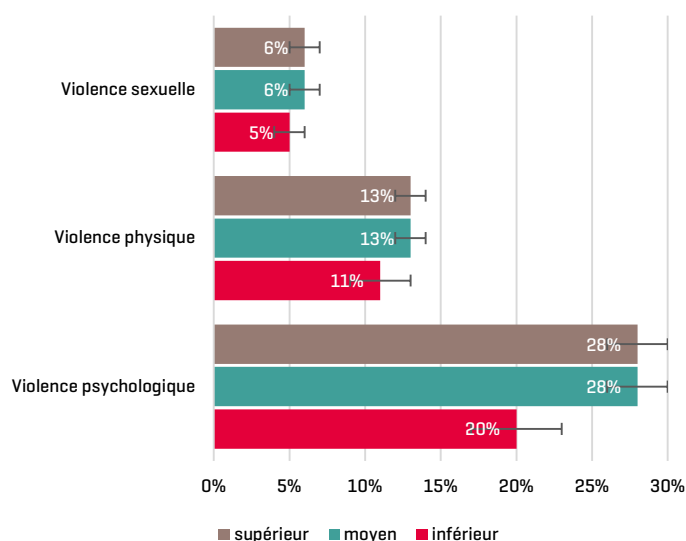
Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violences au cours des 5 dernières années précédant l'enquête, en 2019/2020, selon le genre (intervalle de confiance à 95%). Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

<sup>5</sup> La mesure de corrélation, V de Cramer, qui mesure la corrélation entre le pays de naissance et la victimisation, est de 0.2 pour les trois formes de violence.

## La violence physique et la violence sexuelle ne connaissent pas de différences selon les différents niveaux d'éducation des personnes

Aucune corrélation statistiquement significative n'a pu être identifiée entre le niveau d'éducation d'une personne - un critère essentiel du statut social - et le risque d'être confronté à la violence physique ou la violence sexuelle. Seuls les cas de violence psychologique (comme le harcèlement moral ou sexuel) permettent l'observation d'une telle corrélation, bien que le niveau de celle-ci reste faible. Comme avec les autres formes de violence (notamment la violence sexuelle), la question qui se pose ici est de savoir si les personnes ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles de se trouver dans des contextes où le harcèlement est plus fréquent (harcèlement au travail, par exemple) ou si ces incidents sont mieux reconnus et communiqués comme tels par les victimes.

**GRAPHIQUE 6 : LES PERSONNES AYANT UN NIVEAU D'ÉDUCATION ÉLEVÉ DÉCLARENT PLUS FRÉQUEMMENT DES ACTES DE VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE**



Taux de prévalence : pourcentage de la population victime de violences au cours des 5 dernières années précédant l'enquête, en 2019/2020, selon pays de naissance (intervalle de confiance à 95%). Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

## Méthodologie

L'enquête sur la Sécurité a été conduite pour la première fois au Luxembourg en 2013. Pour la vague actuelle, 5 695 résidents luxembourgeois ont été interrogés, sélectionnés de manière aléatoire. L'enquête a été réalisée par Internet ou par téléphone en 5 langues (français, luxembourgeois, allemand, anglais et portugais). Les réponses sont pondérées pour corriger le biais d'échantillonnage.

L'étude est un complément aux statistiques administratives (Police, Parquet et Administration Pénitentiaire) qui ne donnent qu'une image incomplète de la délinquance au Luxembourg, puisque les chiffres ne concernent que les incidents ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte. L'enquête couvre différents types de crimes et de délits dont les résidents de 16 ans ou plus ont pu être victimes au Luxembourg ou à l'étranger. L'ensemble des données collectées permet de dresser un panorama complet de l'ampleur et l'évolution de la criminalité ainsi que de son impact social sur la population résidente.

Concernant la violence on se base sur une définition élargie prenant en compte différentes formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique). Cette approche inclut des actes de pouvoir qui ne sont pas des crimes mais qui se situent sur les «continuum» de la violence et des actes d'abus non physiques. C'est-à-dire que l'étude repose sur une compréhension globale de la violence qui prend en compte des actes physiques et des actes d'abus non physiques, des actes criminels et non criminels (voir tableau 2 page suivante).

**TABEAU 2 : FORMES ET EXEMPLES DE VIOLENCE**

| <b>Violence physique</b>                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pousser/ bousculer/ retenir quelqu'un contre son gré/ tirer quelqu'un par les cheveux                                           |
| Jeter quelque chose sur quelqu'un                                                                                               |
| Gifler quelqu'un/ donner des coups de pieds ou de poing à quelqu'un/ battre quelqu'un                                           |
| Frapper quelqu'un avec quelque chose                                                                                            |
| Mordre/ couper quelqu'un                                                                                                        |
| Exposer quelqu'un à des substances toxiques                                                                                     |
| Etrangler/ brûler quelqu'un                                                                                                     |
| Utiliser une arme contre quelqu'un (arme à feu, couteau, toute autre sorte d'arme)/menacer d'utiliser une arme contre quelqu'un |
| <b>Violence psychologique</b>                                                                                                   |
| Menacer/ insulter/ ridiculiser quelqu'un                                                                                        |
| Envoyer des messages / des photos / des vidéos à caractère dégradant (par SMS, email ou réseaux sociaux, etc.) à quelqu'un      |
| Diffuser des commentaires / des photos / des vidéos dégradantes sur quelqu'un sur les réseaux sociaux                           |
| Faire peur / intimider délibérément quelqu'un                                                                                   |
| Poursuivre / observer quelqu'un de manière répétée                                                                              |
| Surveiller les allées et venues / les interactions sociales du partenaire                                                       |
| Isoler le partenaire et l'empêcher de voir sa famille ou ses amis                                                               |
| Humilier / rabaisser quelqu'un devant des autres personnes                                                                      |
| Faire des suggestions / demandes de nature sexuelle inappropriées                                                               |
| Essayer de faire chanter quelqu'un / de le forcer à faire quelque chose                                                         |
| Exclure quelqu'un systématiquement d'un groupe                                                                                  |
| Menacer de se suicider / de faire du mal à vos proches                                                                          |
| Se fâcher de manière disproportionnée lorsque le partenaire parle avec un autre homme / une autre femme                         |
| Soupçonner constamment l'infidélité du partenaire                                                                               |
| <b>Violence sexuelle</b>                                                                                                        |
| S'exposer devant quelqu'un de manière indécente                                                                                 |
| Toucher ou embrasser quelqu'un sans son consentement                                                                            |
| Tenter d'avoir ou avoir des rapports sexuels avec une personne contre sa volonté                                                |
| Tenter de forcer ou forcer quelqu'un à avoir des rapports sexuels avec une autre personne                                       |
| Tenter de forcer ou forcer quelqu'un à participer à des activités sexuelles dégradantes                                         |

Source : STATEC, Enquête sur la Sécurité

## Remerciements

Le STATEC tient à sincèrement remercier tous les participants à l'enquête. Sans leur confiance et leur courage pour donner des informations sur des expériences traumatisantes, cette publication n'aurait pas été possible.

## Bureau de presse

Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)

## Pour en savoir plus

Clarissa Dahmen | (+352) 247 - 84399 | [clarissa.dahmen@statec.etat.lu](mailto:clarissa.dahmen@statec.etat.lu)  
Guillaume Osier | (+352) 247 - 88497 | [guillaume.osier@statec.etat.lu](mailto:guillaume.osier@statec.etat.lu)

Cette publication n'engage que le STATEC.  
La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.